

24 SEP. 2020

Sous-préfecture de Langon
Cironde

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
COMITE SYNDICAL du 17 septembre 2020

DELIBERATION N°12/2020 – Budget annexe EDS

Objet : Décision modificative 1 budget annexe EDS - SMACL

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à dix-sept heures, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité Syndical : 9 septembre 2020

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean	×	DELBARY	Aline	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	×
LHOMET	Sylvie	×	ZIMMERLICH	Julia	
LURTON	Thierry	×	CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
QUENNEHEN	Vincent	×	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	×	YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc		DA COSTA	Laëtitia	×
FAVRE	Emmanuelle	×	KOUTCHOUK	Harrag	×
COTSAS	Pierre	×	SEVAL	Pierre	×
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	×
HARRIS	Anne	×	SCHOMAECKER	Denise	×
ZEFEL	Nathalie	×	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	×	CHAZALLET	Patrice	×
MARTRET	Marion		DELPONT	André	
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain	×	MONNERIE	François	×
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	×	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 28

Délégués excusés en cours de séance : 0 (nom – heure de départ)

Délégués représentés : 2 pouvoirs

de Alain BOIZARD à Bernard PAGÈS

de Luc MOREAU à Emmanuelle FAVRE

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir - heure)

Considérant la régularisation de la cotisation 2019 faite sur l'exercice 2020, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire :

Section de fonctionnement :

Augmentation de crédits		Diminution de crédits	
012 - 64 - 6455 - Cotisation pour assurance du personnel	2 000.00	011 - 61 - 6132 - Location immobilière	2 000.00
Total	2 000.00	Total	2 000.00

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider cette décision modificative ;
- d'effectuer les virements de crédits nécessaires.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le 17 septembre 2020

Le Président,



Alain MONGET